

Prérequis pour l'entrée en formation

Tout candidat à un Certificat de Formation de Base à la Sécurité Fish doit être titulaire d'un **certificat d'aptitude médicale des gens de mer en cours de validité**.

Les candidats déjà titulaires d'un PSC1 ou d'un PSE1/PSE2 de moins d'un an pourront être dispensés des 7 heures de formation correspondantes comprises dans le module EM1 sur présentation de l'attestation de formation originale.

Publics concernés

Tout marin devant embarquer sur un navire armé à la petite pêche ou à la pêche côtière de longueur inférieure à 12 mètres.

Validité

Attestations valables 1 an, à faire convertir en Certificat.
Certificat soumis à une revalidation quinquennale.

Durée et Nombre minimum et maximum de stagiaires

Formation « **Certificat de Formation de Base à la Sécurité Fish** » : 27 heures

Minimum : 8

Maximum : 12

Lieu de la formation

Centre Louis BENET - 5 rue Victor Delacour - 13600 LA CIOTAT

Moyens pédagogiques de la formation

La formation est dispensée en continu sur un temps plein, en centre de formation et en présentiel.

Les parties théoriques se déroulent dans une salle de cours classique, équipée du matériel suivant :

- bureaux et chaises
- ordinateur et vidéoprojecteur
- matériel de démonstration spécifique en rapport avec la matière enseignée

Les parties pratiques se déroulent dans des salles, ateliers ou plateaux extérieurs aménagés

- Pour le TIS : plan d'eau
- Pour le FBI : caisson de feu reproduisant l'intérieur d'un navire
- Pour le secourisme : salle de formation équipée de matériel de secours opérationnel

Méthodes pédagogiques

Formation théorique et pratique : apport de connaissances, approche par les compétences, exercices pratiques en mer et en caisson de feu, simulations, démonstrations commentées justifiées, démonstrations pratiques dirigées.

